

2024-77-V**ARRÊTÉ DE POLICE DE LA CIRCULATION TEMPORAIRE****Le Maire de la Ville d'Ambazac,**

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4, L 2212-5, L 2212-6 et L 2213-1 et suivants ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 110.5, R 441.8, R 441.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié par les arrêtés subséquents ;

Vu l'arrêté n°2022-37-DF du Maire de la commune d'Ambazac portant délégation de fonction et de signature aux adjoints ;

Vu la demande de l'entreprise SADE CGTH – DR du Sud-Ouest, de restriction de circulation en date du 19 avril 2024 ;

Considérant qu'en raison des travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable, avenue du Général de Gaulle ; il y a lieu de restreindre la circulation pour assurer les conditions de sécurité de la façon suivante :

ARRÊTE**ARTICLE 1**

Le 18 avril 2024, le pétitionnaire est autorisé à barrer la route, selon les besoins du chantier et en fonction de son avancement, afin d'effectuer les travaux ci-dessus pour une durée de 160 jours calendaires.

ARTICLE 2

Les accès riverains, la circulation des services de secours, transports scolaires et collecte des ordures ménagères seront maintenus jusqu'au droit du chantier avenue du Général de Gaulle. Le stationnement de tout véhicule ne relevant pas de l'activité faisant l'objet de la demande sera interdit au droit du chantier.

ARTICLE 3

Les travaux nécessiteront la mise en place à la diligence du pétitionnaire, d'un balisage de la zone et d'un panneautage de signalisation à l'attention de tous les usagers de la voie, conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I- 8^{ème} partie signalisation temporaire.

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur et pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif deux mois à compter de sa date de publication ou de son affichage.

ARTICLE 5

Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlement en vigueur.

- Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie d'Ambazac,
- Madame le Maire de la commune d'Ambazac,

Sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée :

- Monsieur le Directeur du service des transports scolaires,
- Monsieur le Directeur du SDIS,
- Monsieur le Président de la communauté de communes ELAN,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise SADE CGTH du Sud Ouest,

A Ambazac, le 22 avril 2024

P/Le maire, l'adjoint délégué
Michel JANDAUD

Publié le





Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

802624929



N° 14024*01

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : IZERN Prénom : Nicolas
Dénomination : SADE CGTH - DR du SUD-OUEST - Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : TSA 70011
Chez Sogelink
Code postal 69134 Localité : DARDILLY CEDEX Pays : France
Téléphone 0555318244 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : sade-cgth-so-limoges-d@demat.sogelink.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Avenue du Général de Gaulle
Code postal 87240 Localité : AMBAZAC

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Réhabilitation du réseau unitaire + AEP
En PJ un phasage du chantier et nous répéterons ce phasage lorsque nous reprendrons les
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :
Date prévue de début des travaux : 22/04/2024 Durée des travaux (en jours calendaires) : 160

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 160 Date de début de réglementation 22/04/2024
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

Sauf riverains et secours.

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

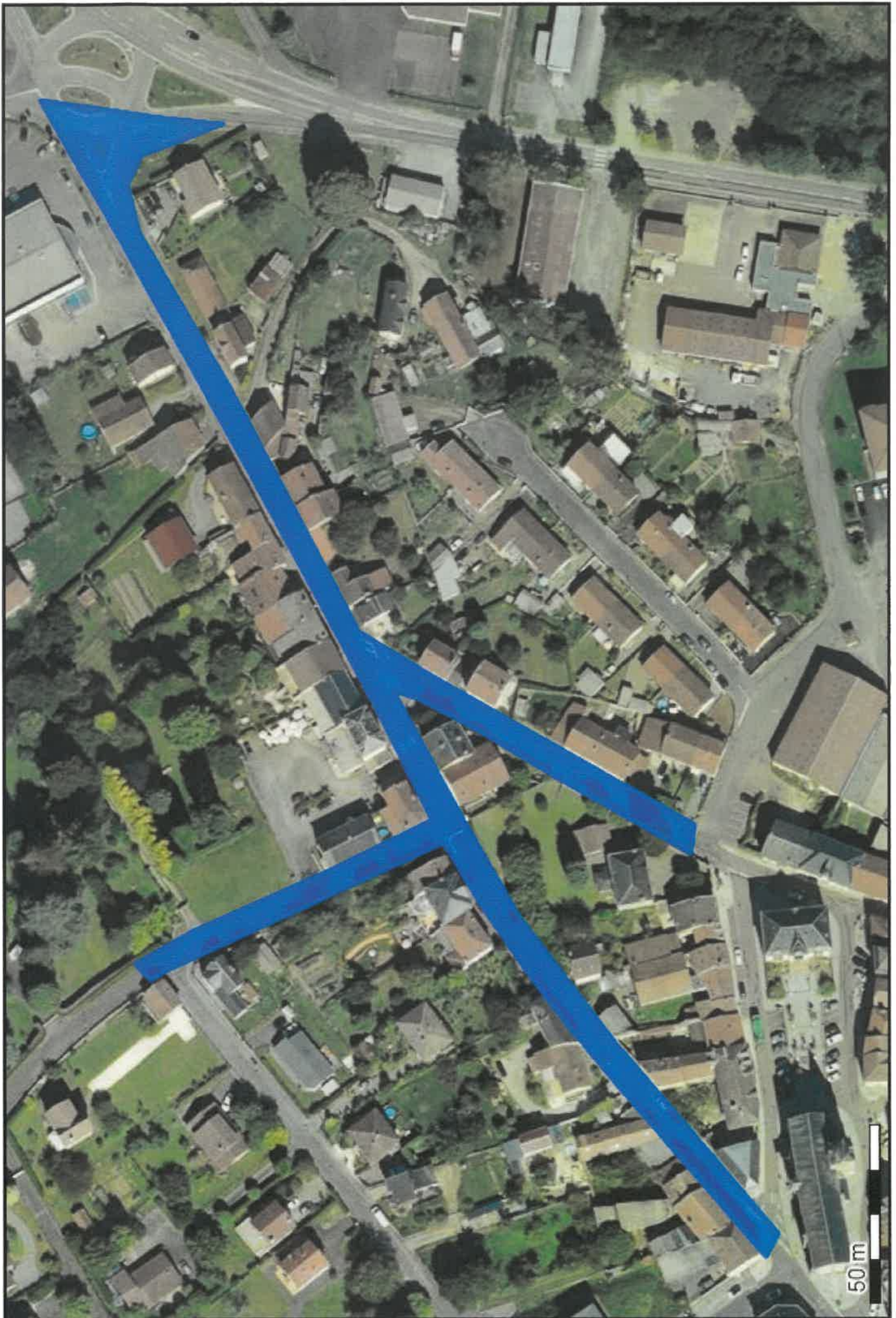
J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : **DARDILLY CEDEX**

Le : **1 9 0 4 2 0 2 4**

Nom : **IZERN** Prénom : **NICOLAS** Qualité :

 Signature certifiée Sogelink



LEGENDE	
Systeme géodésique	EPSG
WGS 84	EPSG 4326

Polygone 1
(45.958298 1.400956); (45.958643 1.401536); (45.958777 1.401772); (45.958900 1.402008); (45.959012 1.402247); (45.959098 1.402456); (45.959793 1.401992); (45.959827 1.401960); (45.959866 1.402016); (45.959720 1.402137); (45.959400 1.402343); (45.959126 1.402536); (45.959271 1.402957); (45.959591 1.403826); (45.959884 1.404590); (45.960020 1.404936); (45.960098 1.405137); (45.959826 1.405078); (45.959645 1.405051); (45.959850 1.404939); (45.959884 1.404831); (45.959856 1.404662); (45.959628 1.404099); (45.959309 1.403217); (45.959097 1.403032); (45.958474 1.402516); (45.958483 1.402414); (45.958813 1.402688); (45.959020 1.402867); (45.959156 1.402972); (45.959223 1.403004); (45.959046 1.402529); (45.958911 1.402183); (45.958674 1.401730); (45.958268 1.401038); (45.958298 1.400956);



Phases de chantier

INDICE	DATE	Dessiné par	Vérifié par	Modification
A	31/03/2024	LP	NI	Etablissement du plan

ELAN / Ambazac

Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et d'eau potable sur l'avenue du Général de Gaulle

COMMUNE DE AMBAZAC





PLANCHE 1

ELAN / Ambazac
Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et d'eau potable sur l'avenue du Général de Gaulle
COMMUNE DE AMBAZAC

INDICE	DATE	Dessiné par	Vérifié par	Modification
A	31/01/2024	LP	NI	Etablissement du plan



PLANCHE 2

INDICE	DATE	Dessiné par	Vérifié par	Modification
A	31/03/2024	LP	NI	Etablissement du plan

ELAN / Ambazac

Travaux de réhabilitation des réseau d'assainissement et d'eau potable sur l'avenue du Général de Gaulle
COMMUNE DE AMBAZAC



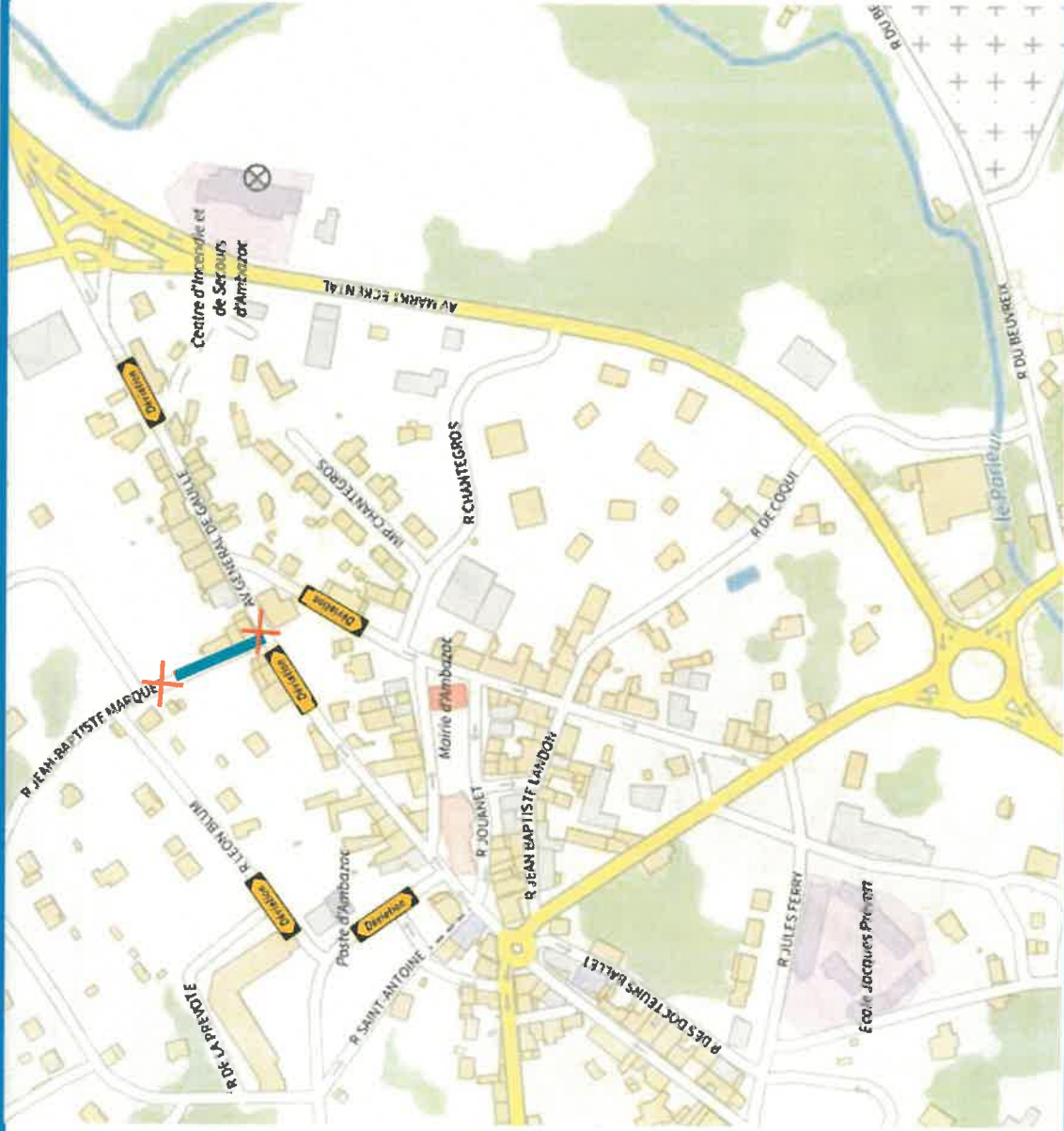


PLANCHE 3

INDICE	DATE	Dessiné par	Vérifié par	Modification
A	31/01/2024	LP	NI	Etablissement du plan

ELAN / Ambazac
Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et d'eau potable sur l'avenue du Général de Gaulle
COMMUNE DE AMBAZAC



ELAN / Ambazac
Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et
d'eau potable sur l'avenue du Général de Gaulle
COMMUNE DE AMBAZAC

PLANCHE 4

INDICE	DATE	Dessiné par	Vérifié par	Modification
A	31/01/2024	LP	NJ	Etablissement du plan

